

CONTRAST



Sommaire n° 162

Couverture J-P Di Silvestro	
Edito Anne-Cécile	3
Suisse Sécurité ou risque??? E. Weiss	4-5
France (PPE3) J. Le Guern	6-7
Justice L'affaire Anne-Cécile S. Hottelier	7-8



TCHERNOBYL: 40 ANS DÉJÀ!

A l'occasion du 40ème anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl un événement commémoratif sera organisé à Genève à l'initiative de plusieurs organisations anti-nucléaires... (*Greenpeace, Sortir du nucléaire, ContrAtom*).

LE JEUDI 26 AVRIL

Les informations relatives à cet événement seront disponibles sur le site contratom.ch à partir de la mi-mars. Eh oui! Après de longs mois de sommeil, notre site est de nouveau opérationnel: il attend votre visite!

EPR: COUP D'ARRÊT AU BUGEY

En décembre dernier, le tribunal administratif de Lyon a annulé les modifications des documents d'urbanisme qui permettaient l'implantation de deux réacteurs EPR2 au Bugey, au motif que la présence d'espèces protégées et la proximité de la zone Natura 2000 n'avaient pas suffisamment été prises en compte dans l'évaluation de l'impact écologique du projet.

Si cela constitue une victoire pour les opposants locaux au projet de construction de nouveaux EPR, EDF envisage de faire appel et de demander un sursis d'exécution.

La lutte continue!...

SI VOUS NE L'AVEZ PAS ENCORE FAIT... SIGNEZ MAINTENANT!

Exactement 15 ans après la catastrophe nucléaire de Fukushima, la Commission de l'environnement et de l'énergie du Conseil des États veut construire de nouvelles centrales nucléaires! Ce projet est dangereux et coûteux, il nous rend dépendants de l'étranger et nuit à la transition énergétique. Prochainement, le Conseil des États prendra une décision et peut encore empêcher le retour au nucléaire. Signez dès maintenant la lettre de protestation.

<https://www.stop-nucleaire.ch/lettre-conseil-des-etats>

Impressum

ContrAtom

Editeur / rédacteur

CP 65
CH - 1211 Genève 8
Téléphone/répondeur:
022 321 57 09
www.contrAtom.ch
info@contrAtom.ch

N'hésitez pas à nous appeler pour prendre contact, pour recevoir d'autres documents, pour être informés sur les dates des réunions de notre comité et sur nos activités.

- Tirage 1150 exemplaires
- Graphisme atelier Compub
- Imprimerie Fornara
- Parais 4 x par an, envoyé aux membres et cotisants

- Cotisation annuelle

(comprenant l'abonnement au journal):	40.- F
Abonnement au journal uniquement	30.- F
Soutien:	60.- F
	ou plus.....

Le CCP de contrAtom est alimenté exclusivement par votre générosité.

**Mille mercis à tous ceux et celles qui nous soutiennent
CCP 12-13446-0**

IBAN CH75 0900 0000 1201 3446 0

Chères, Chers ContrAtomistes,

Tout d'abord une bonne nouvelle: l'initiative demandant que la Suisse adhère au **Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)** a été validée par la Chancellerie fédérale en février dernier!

Après 18 mois de récolte intensive, 105'574 signatures ont été validées. Le peuple suisse sera donc appelé à se prononcer!

Rappelons que le TIAN, ratifié par 56 états, est entré en vigueur le 22 janvier 2021 déjà et que la Suisse en est, à l'heure actuelle, toujours absente! La non-adhésion de notre pays à cet important traité est incompréhensible et constitue une rupture avec la tradition humanitaire et l'indépendance de notre pays!

En avril 2021, à l'occasion de la mobilisation marquant le 35^e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, ContrAtom avait lancé une campagne de signatures à l'adresse d'I. Cassis lui faisant part de notre indignation, tout en enjoignant le Conseil Fédéral à ratifier ce traité sans délai!

Dans sa réponse, I. Cassis, tout en réaffirmant son opposition de principe aux armes nucléaires, se demandait si le TIAN était le bon instrument pour atteindre l'objectif d'un monde sans nucléaire!!! Depuis, silence radio!

Avec l'aboutissement de l'initiative, gageons que le moment venu, le peuple suisse se prononcera pour l'interdiction des armes nucléaires!

Et voici qu'un autre traité concernant l'usage des armes nucléaires, liant Moscou et Washington ce coup-ci, revient sur le devant de la scène. Il s'agit du Traité «New Start» signé en 2010 entre les deux grandes puissances. Il vient d'expirer en février dernier, ravivant ainsi les craintes de prolifération car, jusqu'ici, il limitait chaque partie à 800 lanceurs et bombardiers lourds et 1'550 ogives déployées (ce qui est déjà assez flippant) avec «un mécanisme de vérification»?!

«L'expiration du Traité marque un moment grave pour la paix et la sécurité internationale. Cette dissolution de décennies d'acquis ne pourrait survenir à un pire moment, le risque d'utilisation d'une arme nucléaire étant à son plus haut niveau depuis des décennies». A. Guterres, secrétaire général de l'ONU.

Après ces constatations anxiogènes, je ne peux m'empêcher de citer une nouvelle fois les paroles d'Albert Camus au lendemain du bombardement nucléaire sur Hiroshima et Nagasaki: *«Devant les perspectives terrifiantes qui s'ouvrent à l'humanité, nous apercevons encore mieux que la paix est le seul combat qui vaille d'être mené. Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison».*

Stupeur! Tout en écrivant ces lignes, j'entends à la radio qu'Israël et les Etats-Unis viennent d'attaquer l'Iran et que ce dernier riposte! Ciel, on ne va pas vers le mieux!

Au chapitre du nucléaire civil aussi, les inquiétudes sont bien réelles: en Suisse, les suites de l'initiative «Stop au black out» visant à supprimer l'interdiction de construire de nouvelles centrales nous plongent dans l'incertitude! (voir p. 4)

Tandis qu'en France le rapport sur la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) confirmant la relance du nucléaire et le ralentissement des renouvelables consterne les antinucléaires! (lire p.6)

A l'évidence, vous le constatez, Chères, Chers ContrAtomistes, il y a du pain sur la planche.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras!

Ne nous perdons pas de vue!

....et que vive la résistance!

Anne-Cécile



SÉCURITÉ OU RISQUE???

L'accident tragique à Montana en début d'année nous a montré la limite de notre société concernant la sécurité et les risques.

Les leçons de Crans-Montana

Il y a un exploitant qui équipe un sous-sol pour faire des fêtes. Il insonorise les murs et plafonds pour amortir le bruit (les murs en béton renvoient le son et cela fait un son désagréable). Pour cela il utilise une mousse qui absorbe bien ses ondes. En plus il fait d'autres adaptations. Un spécialiste de la commune fait une inspection et donne l'autorisation d'exploitation et informe le canton.



Le règlement de la commune impose une inspection annuelle des lieux. C'est là que commence les problèmes. Les inspections régulières ne sont pas faites et on utilise des bougies pyrotechniques pour augmenter le plaisir des yeux ou augmenter l'ambiance. Des fêtes semblables ont eu lieu sans grands problèmes. On a probablement même ajouté des éléments comme des vitres de la terrasse incassables, des portes de sécurité et de service, mais sans faire des nouvelles analyses de sécurité et de la conformité des installations. Par exemple une porte de sécurité doit toujours être libre d'accès et l'ouverture doit être possible de l'intérieur sans clef. Avant chaque événement, on doit contrôler ces prescriptions. Les problèmes résident toujours dans l'interprétation de l'efficacité des sécurités et de la nécessité (risque). Après l'accident, on est plus intelligent, mais c'est trop tard.

Analogie avec les centrales nucléaires: le cas de Gösgen

Nos centrales nucléaires ont malheureusement exactement les mêmes problèmes. Les physiciens et ingénieurs ont réalisé la conception d'une centrale nucléaire, suivi d'une exécution, d'une exploitation et d'une surveillance avec des retours d'expériences. On améliore les installations, mais on fait des compromis avec l'espace disponible, la faisabilité et les coûts.

Pour la surveillance, la Confédération a créé l'IFSN (inspection fédérale de la sécurité nucléaire) et une organisation internationale existe pour les échanges (AIEA, agence internationale de l'énergie atomique). Ces organisations ne sont malheureusement pas neutres, elles cherchent toujours une solution pour continuer l'exploitation des centrales nucléaires avec un certain risque.

Un exemple récent de risque est celui des clapets anti-retours de la **centrale nucléaire de Gösgen**. Ces clapets sont nécessaires dans les circuits de refroidissement de la centrale, dans la partie non radioactive, mais importante pour le refroidissement du réacteur. Il existe en principe deux types de clapet, les clapets avec une fermeture amortie et des clapets sans amortisseurs. Pour des raisons qu'on ignore, ils ont initialement choisi à Gösgen, des clapets sans amortisseurs. L'IFSN (à l'époque sous un autre nom) n'a constaté cette erreur qu'en 1999 seulement, 20 ans après la mise en service, et a demandé une étude supplémentaire pour garantir la sécurité. L'exploitant a ajouté des renforcements au système de refroidissement par des supports dynamiques de la tuyauterie en 2003. En 2012, l'IFSN a accepté ces modifications et clos la question. Mais depuis le début, il était clair que seul des clapets anti-retours avec amortisseurs pouvaient résoudre le problème; les supports dynamiques étaient seulement une solution temporaire, parce que les charges aux tuyaux étaient trop fortes pour une utilisation à



long terme (fatigue). En mars 2025, l'IFSN était de nouveau informée du problème du système de refroidissement, et fin juin 2025 l'exploitant a annoncé que la révision planifiée sera prolongée de 8 mois pour le changement des clapets anti-retours. Comme argument, ils ont avancé des nouvelles méthodes de calcul. Mais les effets des coups de bélier (une augmentation de la pression par le changement du débit du liquide, dépendant de la vitesse de fermeture de l'organe) sont connus depuis des centaines d'années et les calculs numériques depuis les années 1960 (spécialement pour les conduites forcées des centrales hydroélectriques). Le développement des ordinateurs a fortement participé au développement de ces programmes de calcul, mais des calculs complexes étaient déjà possibles avant la conception des centrales nucléaires.

Actuellement, le **redémarrage de Gösgen** est prévu fin mars 2026. La centrale nucléaire de Gösgen a donc été exploitée pendant 46 ans avec le risque d'une rupture du système de refroidissement ! Bien sûr ce cas arrive seulement en superposition de plusieurs incidents, mais doit faire partie de l'analyse de risque d'une centrale. Le Conseil fédéral a toujours dit que l'on exploite nos centrales nucléaires seulement aussi longtemps qu'elles sont sûres!!!

Problèmes de conformités aussi à Leibstadt

La centrale nucléaire de Leibstadt (mise en service 1984) présente aussi des non-conformités. Une centrale nucléaire en Suisse doit faire l'objet d'un examen périodique de sécurité (RPS). Le dernier RPS de Leibstadt a été effectué en 2022 pour la période 2016 à 2021. L'IFSN a analysé ce rapport et pris position fin 2025 (*) et dit que la centrale se trouvait au niveau «bon» de la sécurité technique. 4 ans plus tard nous pouvons enfin consulter le rapport RPS, mais avec les remarques de l'IFSN. Il y a plusieurs points qui ont demandé un complément d'information à l'exploitant (AXPO). Entre autres, on relève plusieurs manquements dans la protection d'incendie. Les chemins de secours ne sont pas toujours définis, leur concept n'est pas clair. Les clapets anti-retours de la fumée ne sont pas redondants et il manque un bon concept d'isolation des pièces (contre la propagation du feu et de la fumée d'une pièce à l'autre). Ce sont des détails et ils ne concernent pas la partie radioactive, mais cela ne donne pas confiance. On se demande si le personnel se sent en sécurité. Le rapport RPS contient aussi un chapitre relatif à l'exploitation sur le long terme. Contrairement à la promesse du Conseil fédéral du 25 mai 2011 stipulant que l'exploitation de la centrale nucléaire de Leibstadt se terminera en 2034, ce rapport mentionne une exploitation de 60 ans et cela serait 10 ans de plus que la promesse ! Leibstadt a aussi conclu un contrat avec Framatome pour la livraison du combustible nucléaire (Atrium 11) pour la période 2028 à 2035. L'uranium vient du Kazakhstan, malheureusement exclu du boycott de la Russie (Beznau suit aussi la même filière).

Ces problèmes de sécurité dans nos centrales nucléaires montrent bien le manque de sérieux et la faiblesse du système.

me. Entre temps, nous avons passé l'hiver sans la centrale nucléaire de Gösgen et sans problèmes d'électricité. Nous n'avons donc pas besoin des nouvelles centrales nucléaires en Suisse (ni ailleurs).



Nos parlementaires fédéraux vont traiter l'initiative "Stop-Blackout" (qui vise à réintroduire la possibilité de construire de nouvelles centrales nucléaires en Suisse) et le contre-projet (ayant le même but) cette année. Vu les configurations de nos parlements, nous devons probablement lancer un référendum en automne pour sauver l'interdiction. Préparez-vous pour récolter des signatures!

Pour finir une bonne nouvelle, notre site fonctionne de nouveau (www.contratom.ch)

Erwin Weiss

(*): rapport RPS seulement en allemand, 430 pages sur le site www.ifsn.ch

PPE: LA FRANCE S'ENFERME DANS L'IMPASSE DE L'OPTION NUCLEAIRE

Avec deux ans et demi de retard, le gouvernement français vient de publier la 3ème programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3). Cette publication a fait l'objet d'un décret sans discussion parlementaire préalable. Le retard et la forme de la publication sont significatifs de l'embarras du gouvernement quant à la politique à suivre pour atteindre les objectifs de décarbonation.

Qu'est-ce que la programmation pluriannuelle de l'énergie?

La PPE3 est un jalon dans le processus qui vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon de 2050. La PPE fixe des cibles en termes de production d'énergie. Elle doit être révisée tous les 5 ans et couvrir une période de dix ans. La première PPE a été adoptée en 2016, et la deuxième en 2020.

Quels sont les objectifs de la PPE3?

La PPE3 a pour objectif de ramener la proportion des énergies fossiles dans le bouquet énergétique de 60% de la consommation totale en 2023 à 40% en 2030 puis à 30% en 2035. Pour ce faire, la PPE s'appuie plus sur le développement des filières non électriques (qui devraient progresser dans une fourchette de +85 à +210% d'ici 2035) que sur les filières électriques (qui devraient elles progresser dans une fourchette de +39 à +52% d'ici 2035).

Développement des filières non-électriques

Dans les filières non électriques on trouve les réseaux de chaleur (qui permettent de centraliser des chaufferies en utilisant de la biomasse pour distribuer la chaleur dans les appartements), l'utilisation de la chaleur de récupération (générée par les data-centers ou le traitement des déchets) et le développement des bio-carburants. L'objectif fixé dans la PPE pour ces filières est extrêmement ambitieux voire irréaliste: il faudrait, par exemple, connecter plus de 6 millions d'appartements à des réseaux de chaleur d'ici 2035; compte tenu du rythme actuel des constructions de nouveaux logements et de la difficulté à transformer en profondeur des logements anciens, cela paraît bien difficile. Quant aux data-centers, toutes les constructions en cours sont faites loin des centres urbains, ce qui rend impossible la récupération de la chaleur dégagée. Il sera donc bien difficile de fournir les 410 TWh supplémentaires prévus en 2035 ni même les 250 TWh prévus dans la fourchette basse.

Légère progression de l'énergie nucléaire

Si la PPE3 confirme bien la relance du nucléaire (contrairement à la PPE2 qui prévoyait de fermer 14 réacteurs), la mise en service des 6 nouveaux EPR programmés ne pourra intervenir au mieux qu'en 2038... et probablement plus tard compte tenu des expériences précédentes et en cours.... Néanmoins, il est prévu de faire passer la production nucléaire de 320 TWh (térawattheures) en 2023 à 380 TWh.

La mise en service de l'EPR de Flamanville ne peut apporter au mieux que 13 TWh supplémentaires. Pour atteindre les niveaux espérés, la PPE prévoit d'augmenter la puissance disponible des réacteurs existants et retrouver les meilleurs niveaux de performance opérationnelle. Pour réaliser cet «up-rating» EdF compte améliorer le rendement des turbines, amélioration qui doit encore être validée par l'ANSR (Agence Nationale pour la Sécurité Nucléaire). Quant à la piste visant à améliorer le temps d'indisponibilité des réacteurs, c'est plutôt mal parti: les installations vieillissent et les périodes d'arrêt se sont multipliées ces dernières années. Le point bas a été atteint en 2022 avec une production annuelle de 279 TWh à cause des phénomènes de corrosion sous contrainte. Si la production est remontée depuis, l'ASN a déclaré que les problèmes de corrosion devaient être considérés comme récurrents (de nouveaux défauts dus à la corrosion étant récemment apparus dans la centrale de Civaux malgré une réparation récente).

L'autre point important concernant le nucléaire est la confirmation de la volonté de prolonger la durée de vie des centrales existantes jusqu'à 50 voire 60 ans au lieu des 40 années initialement prévues et cela sans avoir la certitude que l'ANSR donnera son accord pour cette opération.

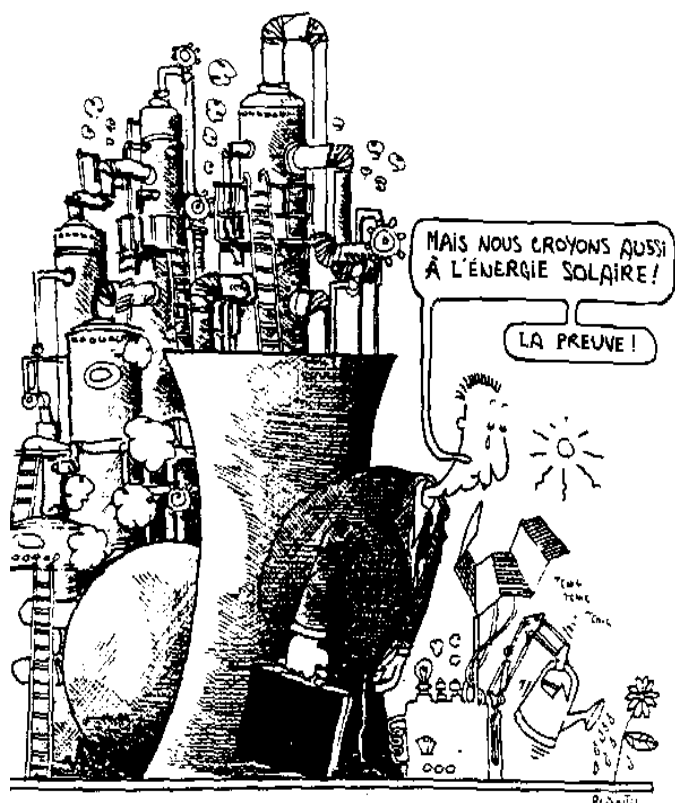
En résumé, il ne pourra pas y avoir d'augmentation sensible de la production d'énergie électronucléaire d'ici 2035.

Progression mesurée du photovoltaïque et de l'éolien terrestre

Pour les énergies électriques renouvelables la PPE3 envisage une «progression raisonnée et réaliste». Cette option a de quoi surprendre quand on voit le développement beaucoup plus soutenu des énergies renouvelables dans les pays voisins. Cette frilosité s'explique par le fait que la consommation électrique du pays est en baisse depuis plusieurs années (en 2025 la consommation est demeurée pour la 3ème année consécutive inférieure de 6% par rapport à la période 2014-2019). L'électrification des usages ne suit pas la disponibilité des ressources. La conséquence économique de cette distorsion se traduit dans la PPE3 par une réduction du rythme d'attribution du soutien public qui ne pourra excéder celui de la PPE2: ce qui était un niveau indicatif devient un plafond, preuve du manque d'ambition de la PPE3 en matière d'énergie renouvelable.

Ce problème de la «surproduction» momentanée d'énergie renouvelable a fait l'objet d'un rapport interne d'EdF qui a fortement irrité le lobby pro-nucléaire.

En effet, lorsqu'il y a trop d'électricité produite, comme celle-ci doit être utilisée immédiatement, les prix du mégawattheure chutent sur le marché européen et deviennent même négatifs. Pour limiter cela, les exploitants des centrales nucléaires modulent la puissance des réacteurs. Mais cette modulation entraîne des contraintes thermiques et mécaniques qui accélèrent le vieillissement des réacteurs et augmentent les risques de pannes. Certains voient donc d'un mauvais oeil la priorité donnée aux énergies renouvelables par rapport au nucléaire dans l'équilibre de la production électrique.



Que se passera-t-il à l'horizon de 2035?

Jusqu'en 2035, si les vieux réacteurs tiennent le choc, il ne devrait pas y avoir de gros problèmes de disponibilité. Mais les 56 réacteurs anciens en service ont tous été construits dans une période de temps relativement courte entre 1980 et 2000. S'ils tombent en panne en même temps (du fait de la modulation du fonctionnement ou des problèmes de corrosion) ou si l'ANSR n'autorise pas le prolongement d'exploitation après 50 ou 60 ans, la France devra faire face à une chute brutale de production d'énergie électrique: c'est ce qu'on appelle «l'effet falaise». Même si un accord de principe est donné pour la prolongation des centrales, il est possible que toutes ne puissent

pas être conservées. Il aurait été prudent d'introduire un coefficient d'indisponibilité dépendant de l'âge des réacteurs. Au lieu de cela, il a été considéré que 100% des réacteurs seraient pleinement opérationnels jusqu'à la date limite: c'est pour le moins osé!

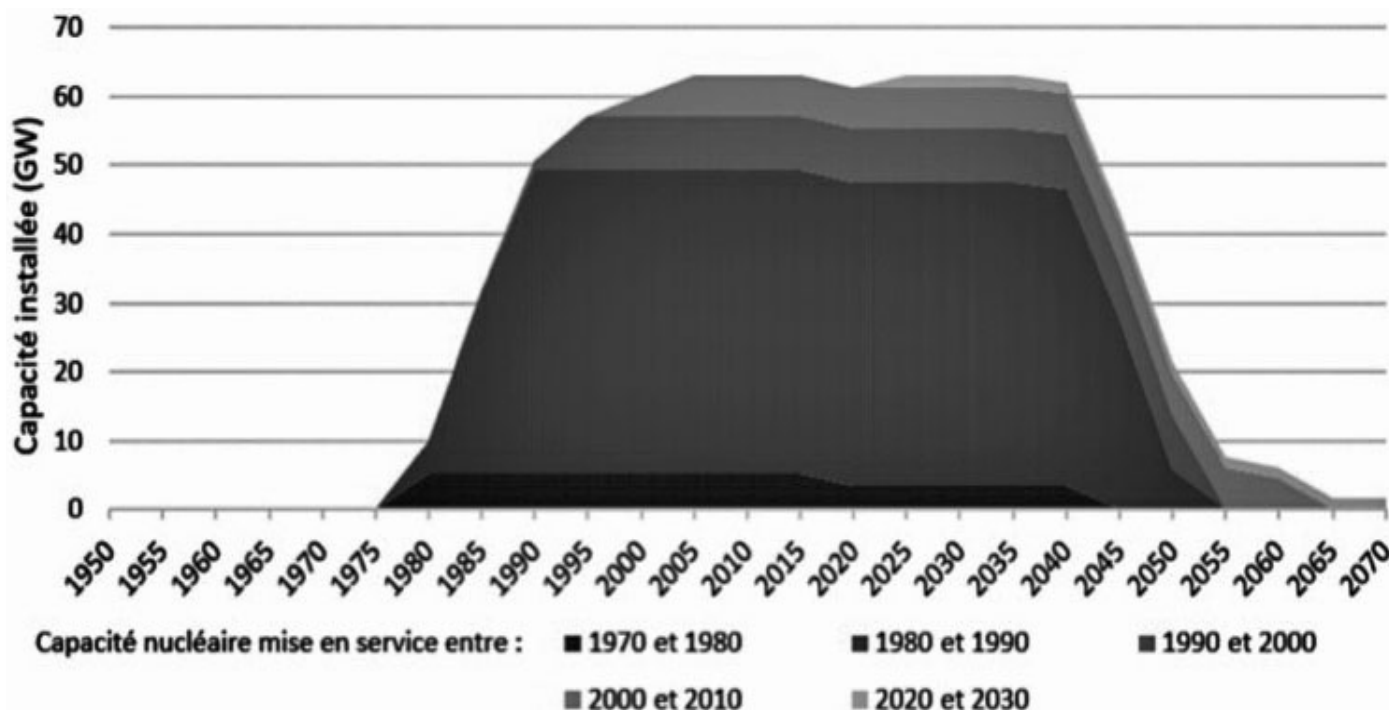
Le stockage de l'électricité, grand absent de la PPE3

Le seul inconvénient majeur des énergies renouvelables est l'intermittence. Pour que celles-ci supplantent toute autre forme d'énergie, fossile ou nucléaire, il faudrait pouvoir créer des capacités de stockage suffisantes. La Suisse dispose de barrages hydroélectriques en nombre important: le pompage/turbine permet d'absorber une grande partie des crêtes de production de l'énergie solaire. D'autres pays comme l'Australie ou le Canada investissent dans des batteries géantes. Ainsi la Waratah Super Battery du réseau NSW construite sur le site d'une ancienne mine de charbon fournit déjà 350 MW/700 MWh avec un objectif d'au moins 700/1400 MWh et d'autres projets plus importants sont en cours de réalisation.

En France, rien de tout cela. La PPE3 se contente de prévoir une rénovation du réseau: aucun objectif de stockage, rien non plus sur la sobriété énergétique ...

En résumé cette PPE3 est techniquement risquée (pas de plan B en cas de défaillance des centrales nucléaires existantes), économiquement suicidaire (le gros des investissements concernera des réacteurs qui seront mis en service en 2040 si tout va bien) et désastreux d'un point de vue écologique (les déchets radioactifs continueront de s'accumuler et le virage vers les énergies renouvelables n'est pas assumé).

Jean Le Guern



L'AFFAIRE ANNE-CECILE

Un vent mauvais souffle sur la militance genevoise depuis juin 2025, suite à l'idée saugrenue qu'un avocat et sa cliente ont eu de déposer une plainte pour «incitation à la haine, injures et discrimination raciale» contre Anne-Cécile notre présidente, «slogantiste» de nombreuses manifs et compagne de toutes les luttes.

Maître J. a cru la reconnaître sur les images d'une vidéo-surveillance montrant une femme en train de coller un billet (avec les mots «assassins voleurs» et le dessin d'une étoile de David) sur la vitrine de sa cliente galeriste et c'est parti pour le cauchemar!

Anne-Cécile a beau, à juste titre, clamer son innocence, une procédure s'enclenche. On se dit que cette incroyable affaire va vite être classée, mais l'os est bon et Mes J. et son acolyte ne le lâchent pas.

Deux experts en écritures de l'Ecole des Sciences criminelles de Lausanne sont expédiés à Genève pour décortiquer, comparer, étudier, évaluer la direction, le rythme et la vitesse du trait, la construction des lettres, la pression du stylo etc... (Attention, ne confondez pas cette science avec une vulgaire étude graphologique, c'est une affaire d'experts!!!).

Anne-Cécile a passé 2 heures, sous haute surveillance, à écrire le fameux texte, en grand, en petit, au feutre, au stylo, au crayon! Là on se dit que cette fois le classement est inévitable! Sauf que, par un savant calcul de probabilités que je suis bien incapable de vous expliquer, mais qu'apparemment le procureur ne maîtrise pas non plus, le rapport des experts n'innocente pas du tout notre amie!

S'en suit une vénérable audience, juste avant Noël, qui laisserait le plus aguerri sur le carreau.

Une lettre de soutien munie de 150 signatures est alors envoyée au Ministère Public, témoignant de l'innocence et de la moralité d'Anne-Cécile, elle demande l'arrêt d'un harcèlement stérile et infondé... elle est restée sans réponse à ce jour! Et un test ADN? Râpé! toutes les traces ont été rapidement effacées!

Cependant plein d'espoirs, on se re-dit que, la justice censée être éclairée va réaliser son erreur et boucler l'affaire...

En début d'année, Anne-Cécile peut enfin visionner les fameuses photos floues, tirées du film de cette satanée caméra de surveillance. Soulagement, ça ne lui ressemble pas! Alors cette fois encore on se re-re-dit que ce mauvais film va incessamment s'arrêter. **Mais non, à mi-janvier, pan, ça dérape méchant!** Le procureur, qui aurait bien besoin de lunettes, maintient qu'une légère ressemblance demeure sur les images. Le doute combiné avec le rapport mal interprété, des experts en lettres, fait monter les enchères et notre célèbre militante est condamnée!

L'affaire est largement médiatisée, les articles dans la presse titrant qu'une militante anti-nucléaire était condamnée pour antisémitisme, photos d'Anne-Cécile dans les manifs à l'appui.

Sur les réseaux sociaux déchaînés fleurissent de nombreux messages de solidarité, mais aussi d'autres chargés de malveillance! Il est même question de lui retirer la médaille que lui a remise la Ville de Genève pour son engagement militant en 2024!

Cette condamnation infondée l'insulte et éclabousse aussi toutes celles et ceux qui s'engagent pour un avenir viable! Les rassemblements anti-nucléaires et ceux contre la guerre à Gaza sont particulièrement visés!

Son avocate fait immédiatement opposition.

Un comité de soutien, composé de bon nombre d'associations régionales est rapidement constitué. On s'achemine vers un beau procès politique! Que va-t-on découvrir derrière toutes les zones d'ombres qui assombrissent cette procédure?

Et voilà que, début février, un grain de sable vient enrayer soudain toute cette machination, une petite dame «lambda» vient de se dénoncer comme autrice des fameux billets incriminés en expliquant pourquoi elle les a fabriqués et déposés où ils ont été trouvés!

Adieu veau-vache-cochon-couvée, jeux de manches, verve acerbe, accusations vides, 20'000 frs d'honoraires, 90 jours-amende avec sursis, frais de procédure exorbitants et tentative de piétinage d'une militante intègre!

Quelle déception, c'était nettement plus motivant de «tirer» sur la porte-drapeau de la contestation genevoise!

Alors que peut-on en déduire? Malveillance, mauvaise foi ou plus poliment «erreur judiciaire»? A quand la levée de cette diffamante inculpation? A quand des excuses publiques? A quand une réhabilitation et un dédommagement sérieux?

Bien sûr, il est difficile d'admettre pour le Ministère Public et les avocats de la plaignante qu'ils se sont lourdement trompés de cible. Il leur faut du temps pour trouver une sortie honorable. Par exemple, une expertise de l'écriture de la nouvelle «présumée» coupable pourrait être demandée aux fameux experts lausannois, et quoi encore?

Nous, on se réjouit de retrouver une Anne-Cécile blanchie de tout soupçon et on espère pouvoir pour de bon se re-re-re-dire que cette fois c'est la bonne et qu'on va bientôt pouvoir faire la fête!

Sylvie Hottelier

JAB
CH-1211 Genève 8
P.P / Journal
Poste CH S.A

LAPOSTE

CONTRASTOM